

**PROJET D'AVIS N° 2010-  
relatif au compte administratif pour 2009**

**présenté au nom de la commission des Finances et du Plan**

**par M. Jacques MONIER**

**LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**  
**D'ILE-DE-FRANCE**

**VU :**

- . La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- . La loi organique n°2004-758 du 29 Juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- . Le code général des collectivités territoriales ;
- . La loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- . La délibération n°CR 02-05 du 31 Janvier 2005 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- . L'autorisation accordée à la France, le 25 Octobre 2005, par le Conseil des ministres de l'Union européenne, d'appliquer, à compter de 2007, pour une durée de trois ans, des tarifs de TIPP différenciés au niveau régional ;
- . Le rapport n° CR 80-09 sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2008 ;
- . Le rapport n° CR 126-09 sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008 ;
- . Le rapport n° CR 129-08 sur les orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- . Le rapport n° CR 134-08 sur le projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- . L'avis du CESR n° 2008-08 sur le projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- . Le rapport n° CR 138-09 sur le budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- . L'avis du CESR n°2009-16 sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008 et sur le budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2009 ;

. Le rapport n°CR 30-10 sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2009 ;

### **ENTENDU :**

L'exposé de M. Jacques MONIER, rapporteur permanent sur le budget, au nom de la commission des Finances et du Plan du CESR ;

### **CONSIDERANT :**

#### **SUR LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

- que le compte administratif traduit, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire :
  - En matière de dépenses d'investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme, au cours des années antérieures, par la collectivité régionale,
  - En matière de dépenses de fonctionnement : les charges, en montants de crédits de paiement, que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce.
- que le compte administratif pour 2009 présenté par l'exécutif régional affiche des dépenses réelles de 4 447, 336 M€ pour un budget primitif de 4 538, 859 M€, porté à 4 604,275 M€ par le vote d'un budget supplémentaire en novembre 2009, soit des dépenses inférieures de 91,523 M€ à celles votées au budget primitif, et de 156,939 M€ à celles du budget modifié, à comparer aux dépenses de 2008, soit 4 209,194 M€ [ + 238,142 M€, soit + 5,7% ] ;
- que les principales caractéristiques de l'exercice comptable 2009 peuvent être décrites comme il est dit ci-après.

## **LES RECETTES DITES « PERMANENTES ».**

Elles s'élèvent en 2009 à 3 870,850 M€, en hausse de 5,5% par rapport au compte 2008 (3 671,202 M€)<sup>1</sup> et sont supérieures de 2,4% (91,865 M€) au budget primitif 2009 (3 778,985 M€) et de 0,2% au budget 2009 modifié (3 864,678 M€).

Ces variations s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :

- un produit de fiscalité régionale de 1 013,6 M€, à taux de fiscalité inchangés, soit 1,7 M€ de moins que le montant primitif budgété et 2,2% de plus qu'en 2008,
- des « autres recettes fiscales » (dont la TIPP, la contribution au développement de l'apprentissage et le reversement de la taxe sur les bureaux) de 1 252,4 M€, soit 26,2 M€ de moins (2%) qu'au budget primitif 2009 et 6,6 M€ de plus (0,5%) qu'au compte 2008. On note une importante moins-value sur la redevance pour création de bureau [- 21 M€(- 28%) sur le budget primitif et - 37,2 M€(- 41%) sur 2008],
- un produit de TIPP de 913,5 M€, pour 920 M€ inscrits au budget primitif (-0,7%) et 876,7 M€ au compte 2008 (+ 4,2%). Ce montant de 913,5 M€ se décompose en 790,1 M€ au titre des consommations effectives de carburant, 46,1 M€ au titre de la garantie de l'Etat d'assurer, nonobstant la baisse de consommation, le montant minimum de compensation prévu en loi de finances, 72,5 M€ au titre de la modulation au taux maximal autorisé à la Région, contre 80 M€ prévus au budget primitif et 80,1 M€ constatés au compte 2008.
- des dotations proprement dites de l'Etat de 1 152 M€ soit + 8,4 M€(+ 0,7%) par rapport au budget primitif 2009 (1 143,6 M€) et + 19,6 M€(+ 1,7%) sur 2008 (1 132,4 M€),
- des recettes diverses (amendes de police, FCTVA, produits financiers, contribution des familles aux frais de restauration et d'hébergement des lycées) pour 384,7 M€ contre 280,3 au budget primitif 2009, 378 M€ au budget modifié 2009 et 239 M€ au compte 2008. Cette augmentation importante (+ 37,2% sur le budget primitif et + 61% sur le compte 2008) est la résultante de plusieurs facteurs de sens contraires, dont notamment :

---

<sup>1</sup> + 2,9 % hors versement supplémentaire du FCTVA

- produit des amendes de police en hausse de 14,7 M€ sur 2008 mais un peu inférieur au produit budgété,
  - aucun versement du Fond Social Européen contre 14,8 M€ attendus,
  - et surtout, versement du FCTVA de 201,7 M€ contre 86 M€ au compte 2008 et 101,5 au budget primitif 2009, en raison notamment de la décision du gouvernement - versement pris en compte pour 95,7 M€ dans le budget supplémentaire en novembre 2009 - d'anticiper d'un an le versement du FCTVA 2008 en tant que mesure du plan de relance de l'économie. Ce supplément de recette n'est naturellement pas récurrent.
- Des recettes sur prêts et avances de 64,7 M€ contre 60 M€ prévus au budget primitif 2009 et 57 M€ constatés au compte administratif 2008.

## **LE RECOURS A L'EMPRUNT**

La réalisation de l'équilibre budgétaire annuel en 2009 induit la mobilisation d'un montant d'emprunt de 575,8 M€ sur une enveloppe de 759,9 M€ retenue dans le budget primitif et 738,7 M€ au budget 2009 modifié. Ce montant de 575,8 M€ constitue la différence entre les dépenses totales à assumer et le montant effectivement constaté des « recettes permanentes ».

L'évolution du taux de mobilisation réelle de l'enveloppe d'emprunt votée au budget primitif, soit 49% en 2005 et 2006, 67% en 2007, 76% en 2008 se stabilise de ce fait à 76% en 2009. En l'absence du versement exceptionnel du FCTVA, le taux de mobilisation nécessaire à la réalisation de l'équilibre budgétaire aurait été proche de 90%.

## **LES DEPENSES DE L'EXERCICE (CREDITS DE PAIEMENT)**

D'un montant total de 4 447,3 M€, supérieures de 238,1 M€ à celles de 2008 (4 209,2 M €), soit une augmentation de 5,7%, elles sont inférieures de 91,6 M€ à celles inscrites au budget primitif 2009 (4 538,9 M€), soit un taux de réalisation de 96,6%, très proche de celui de 2008 (96,7%) et inférieures de 157 M€ à celles prévues au budget modifié 2009 (4 604, 3 M€)

Elles se décomposent de la manière suivante :

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 1 982,6 M€, en hausse de 117,6 M€ (+ 6,3%) par rapport à 2008 (1 865 M€) et sont supérieures de 25 M€ soit 1,3%, sur le budget primitif 2009

(1 957,6 M€), mais inférieures de 38,4 M€ (- 2%) sur le budget modifié qui est de 2 021 M€

**Elles sont constituées de :**

- 1 747,2 M€ de dépenses d'équipement (en hausse de 78,9 M€ soit 4,7% sur 2008 (1 668,3 M€), pratiquement égales à celles prévues au budget primitif 2009 (1 750, 2 M€) mais inférieures de 17,7 M€ (- 1%) à celles du budget modifié (1 764,9),
- 235,4 M€ de charge de la dette (remboursement du capital et autre mouvement financiers) contre 207,5 M€ prévus au budget primitif 2009 (+ 13,4%), 244,5 au budget supplémentaire (- 3,7%) et 196,6 M€ constatés au compte 2008 (+ 19,7%).

Ces dépenses d'investissement traduisent le coût d'exécution, pour l'année 2009, des autorisations de programme (AP) adoptée par le Conseil régional au cours des dix à quinze années qui précèdent.

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses d'équipement, par rapport au budget primitif 2009 et aux montants constatés au compte administratif 2008, sont les suivantes (millions € et pourcentages) :

Chapitres budgétaires	Compte 2009	Var. /budget 2009	Var. /budget 2008
Formation professionnelle et apprentissage (901)	44,651 M€	+ 25,3 %	+ 21,1 %
Enseignement (902)	680,683 M€	- 2,9 %	+ 5,4 %
Culture, sports et loisirs (903)	37,443 M€	- 40,3 %	- 26,3 %
Santé et action sociale (904)	59,836 M€	+ 4,7 %	- 1,9 %
Aménagement des territoires (905)	283,298 M€	+ 0,4 %	- 8,8 %
Environnement (907)	116,353 M€	- 3,8 %	- 6,1 %
Transports (908)	398,420 M€	+ 4,9 %	+ 11,5 %
Action économique (909)	113,008 M€	+ 16 %	+ 58,5 %

Ensemble des chapitres d'interventions	1733,692 M€	- 0,1 %	+ 4,6 %
Services généraux (900)	13,525 M€	- 2,8 %	+ 24,9 %
Total tous chapitres (hors dettes)	1747,218 M€	- 0,2 %	+ 4,7 %

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 464,7 M€ en hausse de 120,5 M€ (+ 5,1%) par rapport à 2008 ( 2 344,2 M€), en baisse de 116,5 M€ (- 4,5% ) par rapport au budget primitif 2009 ( 2 581,2 M€ ), et en baisse de 118,5 M€ ( - 4,6% ) par rapport au budget 2009 modifié ( 2 583,2 M€).

### Elles sont constituées de :

- 2 343,8 M€ de fonctionnement hors dette (contre 2 200,3 M€ en 2008, + 6,5%), incluant 174,6 M€ pour le fonctionnement de l'institution régionale (contre 169,2 M€ en 2008, + 6,5%)
- 120,9 M€ de charge des intérêts de la dette et autres mouvements financiers, contre 143,9 M€ en 2008 (- 16 %), ce qui témoigne à la fois de l'importance de la baisse des taux et de la qualité de la gestion financière des services de la Région.

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses de fonctionnement, par rapport au budget primitif 2009 et aux montants constatés au compte 2008, sont les suivantes (millions € et pourcentages) :

Chapitres budgétaires	Compte 2009	Var. /budget 2009	Var. / compte 2008
Formation professionnelle et apprentissage (931)	728, 470 M€	- 1,8%	+3,2%
Enseignement (932)	495, 896 M€	-0,7 %	+ 14,5%
Culture, sports et loisirs (933)	62, 987 M€	- 0,3%	+ 4,8%
Santé et action sociale (934)	10,425 M€	-27 %	-13,4%

Aménagement des territoires (935)	35,806 M€	- 15,7 %	+ 12,3%
Environnement (937)	26, 657 M€	+ 1%	+ 8,3%
Transports (938)	687,955 M€	+ 0,3%	+ 5,4%
Action économique (939)	114,851 M€	-15,6%	+ 10,9%
Ensemble des chapitres d'interventions	2163,047 M€	+ 0,7%	+ 6,9%
Services généraux (930)	178, 399 M€	-2,3%	+ 2,7%
Frais fonctionnement groupes d'élus	2,352 M€	=	+ 0,5%
<b>Total tous chapitres (hors dettes)</b>	<b>2343, 798 €</b>	<b>- 2,1%</b>	<b>+ 6,5%</b>

## EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions respectives des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement depuis l'année 2004, année qui précède la mise en œuvre de la phase 2 de la décentralisation (loi du 13 août 2004), sont les suivantes (charge de la dette incluse) :

Types de dépenses	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Investissement</b>	1647 M€	1696,1 M€	1702,2 M€	1727,5 M€	1864 ,2 M€	1982,6 M€
Evolution	100	103	103,4	104,9	113,2	120,4
% du total	58,9 %	54,7 %	48,8 %	44,5 %	44,3 %	44,6 %
<b>Fonctionnement</b>	1154,2 M€	1403,6 M€	1786,5 M€	2156,8 M€	2344,2 M€	2464,7 M€
Evolution	100	121,6	154,8	186,9	203,1	213,5
% du total	41,1 %	45 ,3 %	51 ,2 %	55,5 %	55,7 %	55,4 %
<b>Total</b>	2801,2 M€	3099,7 M€	3488,7 M€	3884,2 M€	4209,2 M€	4447,4 M€
Evolution	100	110,6	124,5	138,7	150,3	158,8

On peut ainsi constater que la variation moyenne annuelle des dépenses, sur les années 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, par rapport à celles de l'année 2004, est de 4,1% pour l'investissement, de 22,7% pour le fonctionnement, et de 11,8% sur le total.

Après 2007 et 2008, l'année 2009 marque une stabilisation des parts relatives des dépenses d'investissement et de fonctionnement, en relation avec l'arrivée à un palier des conséquences financières de la phase 2 de la décentralisation.

## **EVOLUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE REGIONALE**

### **Ces engagements ont deux sources principales :**

- Les volumes annuels de dépenses futures découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'Engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
- La charge de la dette (remboursements annuels du capital, des intérêts et autres frais financiers)

L'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2009, conduit aux principaux constats suivants :

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT (AP)**

Au 31 décembre 2008 le montant total cumulé des AP « affectées » (c'est-à-dire ayant reçu, après leur vote au budget, l'aval de la Commission permanente du Conseil régional) mais non encore « mandatées » (c'est-à-dire n'ayant pas encore généré de paiement) était chiffré à 6 591,2 M€

Au 31 décembre 2009, le montant mentionné dans le rapport de l'Exécutif est de 6 587,7 ME.

S'agissant des AP « engagées » (c'est-à-dire ayant donné lieu, après leur affectation, à un engagement financier juridiquement acté) leur cumul, qui était chiffré à 5 720 M€ au 31 décembre 2008, s'élève au 31 décembre 2009 à 6 055 M€, soit 335 M€ de plus (+ 5,6%).

Il faut donc considérer qu'au 31 décembre 2009, les montants minimaux de dépenses d'investissement que la Région devra assumer au cours des années 2010 et suivantes (du seul fait des décisions antérieures) s'élèvent à 6 587,7 M€ en AP affectées et

6 055 M€ en AP engagées. Ces montants correspondent respectivement à l'équivalent de 3 ans 9 mois et 3 ans 5 mois de dépenses 2009 en crédits de paiement d'investissement (situation identique à celle de fin 2008).

Il est précisé dans le rapport que 60% des engagements restant ainsi à assumer sont concentrés sur les secteurs des lycées et des transports (1 674 M€ pour les lycées, contre 2 143 M€ à fin 2008 et 2 195 M€ pour les transports (contre 1 913 M€ à fin 2008). L'augmentation des engagements entre 2008 et 2009 est la plus forte dans les transports en commun. Ils restent importants en volume sur les lycées mais continuent à décroître. Le tableau de la page 344 du rapport apporte d'utiles informations sur le niveau des engagements par secteurs d'intervention de la Région.

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT (AE)**

Dans ce domaine, les dépenses d'ores et déjà affectées ou engagées et restant à mandater résultent principalement de glissements d'exécution plutôt que d'engagements pluriannuels proprement dits (précision confirmée dans le rapport de l'Exécutif).

Au 31 décembre 2009 les montants d'AE affectées et d'AE engagées restant à mandater s'élèvent respectivement à 692,4 M€ (en hausse de 31% sur 2008) et 592,6 M€ (en hausse de 33% sur 2008).

### **ENGAGEMENTS RESULTANT DE L'EMPRUNT**

Le service de la dette a généré en 2009 des dépenses de 235,4 M€ au titre du remboursement du capital et des frais financiers en section d'investissement, contre 196,6 M€ en 2008 (+ 19,7%), ainsi que 120,9 M€ au titre des intérêts et frais financiers en section de fonctionnement, contre 143,9 M€ en 2008 (- 16%).

On assiste donc à un double mouvement de hausse significative de la charge d'amortissement du capital, résultante de l'accroissement de l'encours, et de baisse de la charge de la dette découlant de la baisse des taux et de la qualité de la gestion financière des services de la Région.

Au total la charge de la dette représente, en 2009, 356,3 M€ contre 340,5 en 2008 (+ 4,6%).

L'encours de la dette s'établit comme suit, depuis 2000, (en M€ au 31 / 12) :

<b>Encours</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Dette courante	1778	1723	1614	1661	1885	2052	2195	2400	2754	3127

METP	605	420	282	161	93	56	37	24	11	2
Total	2383	2143	1896	1822	1978	2108	2232	2424	2765	3129

En matière d'évolution prévisionnelle de la charge de la dette, le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2009, à la différence du rapport sur le compte 2008, ne fournit d'information prévisionnelle que sur l'amortissement du capital et pas sur l'ensemble capital + intérêts.

La comparaison de ces informations permet cependant de constater, au 31 décembre 2009, une prévision d'augmentation importante de la charge d'amortissement du capital pour les années 2015, 2016, 2018 et 2019, en relation avec l'augmentation de l'encours et son profil.

### **ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

La somme des montants ci-dessus inventoriés conduit à constater que le total des engagements correspondants de la collectivité régionale s'élève, au 31 décembre 2009, à 10, 409 milliards €( 6,588 au titre des AP ; 0,692 au titre des AE ; 3,129 au titre de la dette ), en hausse de 524 M€ par rapport à la situation observée au 31 décembre 2009, soit de 5,3%. Cet engagement de 10,409 milliards € représente l'équivalent de 2 ans et 8 mois de ressources « permanentes » 2009.

Toutefois ce chiffrage ne prend pas en compte les engagements financiers inhérents aux Contrat de Plan Etat / Région 2000 / 2006 et Contrat de Projets Etat / Région 2007 / 2013, ainsi qu'aux contrats particuliers conclus entre la collectivité régionale et les départements d'Ile de France pour des opérations d'investissement d'intérêt départemental entrant dans le cadre des politiques régionales <sup>2</sup>

S'agissant du Contrat de Plan 2000 / 2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 669 M€ dont, à fin 2009, 4 523 ont été affectés soit 96,9%, et 3 523 M€ ont fait l'objet de paiement (CP). En supposant que la totalité soit finalement affectée, l'engagement résiduel non déjà inclus dans les AP affectées restant à mandater serait tout au plus de l'ordre de 146 M€

S'agissant du Contrat de Projets 2007 / 2013, l'engagement de financement de la Région est de 3 459 M€ (y compris le Plan Seine) dont à fin 2009 1 652 M€ ont été affectés dont 124 M€ ont été mandatés. L'engagement en AP non encore affectées est donc de 1 807 M€

<sup>2</sup> cf. le rapport du CESR de Jean – Michel PAUMIER sur « Quelles perspectives pour les partenariats public – privé (PPP) et d'autres nouveaux modes de financement pour les investissements en Ile – de – France ? » (Juin 2010 pages 15 et 16) et adopté en commission des finances et du plan le vendredi 4 Juin 2010.

Quant aux contrats particuliers avec les départements d'Ile de France, le rapport de Jean Michel PAUMIER cité ci-dessus estime à environ un milliard € la part de la collectivité régionale dans les engagements contenus dans ces contrats. Ces contrats étant récents on peut supposer que les AP les concernant n'ont pas encore été ouvertes ou, en tout cas, affectées.

Enfin, dans la rubrique des engagements financiers on ne peut omettre de citer, même si les risques de défaut des débiteurs sont très faibles, le volume des capitaux restant dus par les entreprises et collectivités (SNCF, RATP, RFF, villes nouvelles, etc..) bénéficiaires de prêts de la Région. Le montant global en est de 694,6 M€ à fin 2009.

Il résulte de tout ce qui précède que, même en laissant de côté cette dernière rubrique, l'ensemble des engagements financiers de la Région s'établit au 31 décembre 2009 à 13,35 milliards € (10,4 + 0,15 + 1,8 + 1) soit l'équivalent de 3 ans et 5 mois de ressources « permanentes » (au niveau de celles-ci dans le compte administratif 2009, soit 3,871 milliards €).

## **CONSIDERANT PAR AILLEURS**

### **SUR L'AFFECTATION DES AP ET DES AE OUVERTES AU BUDGET 2009**

*. que les AP ont été affectées pour 93% par rapport au budget primitif 2009, pour un montant de 1 917,2 M€ sur un total d'AP ouvertes de 2 060,6 M€ ;*

Des taux d'affectation égaux ou supérieurs à 95% sont notamment constatés pour :

- La formation professionnelle et l'apprentissage (99,7%)
- L'enseignement du second degré (95,6%)
- La culture (98,7%)
- Les technologies de l'information et de la communication (96,8%)
- Les loisirs (109,8%)
- Le tourisme (100%)
- La politique de la ville (98,6%)
- L'habitat logement (109,4%)
- L'environnement (98,6%)

- Les routes et voiries (105,6%)

- Les autres transports (105,4%)

Les affectations supérieures à 100% sont financées par des transferts au sein des chapitres budgétaires.

Des taux moins satisfaisants concernent notamment les formations sanitaires et sociales ( 53,2% ), l'enseignement supérieur ( 88,9 % ), les sports ( 84,4 % ), la santé et l'action sociale ( 83,9 % ), l'aménagement des territoires ( 82,3 % ), la sécurité ( 69,6% ), l'action économique ( 89,5% ), la recherche et innovation ( 88,9 % ).

*. que les AE ont été affectées à hauteur de 94,9% des AE ouvertes au budget primitif, soit pour 2 016,8 M€ sur des AE ouvertes de 2 125,4 M€ au budget primitif.*

## **SUR L'EXECUTION DU CONTRAT DE PLAN 2000 - 2006 ET DU CONTRAT DE PROJETS 2007 - 2013 :**

### **CONTRAT DE PLAN ETAT / REGION 2000 – 2006 :**

#### **. Que son exécution s'est poursuivie en 2009 :**

. 95,5 M€ supplémentaires ont été affectés en 2009, portant le taux d'affectation cumulé, fin 2009, à 96,9% soit à 4 522,8 M€ sur un total d'engagement de 4 669 M€;

. 369,7 M€ ont été mandatés en 2009, portant le montant cumulé des dépenses effectives (crédits de paiement) à 3 522,9 M€, soit 75,5 % des engagements initiaux de la Région, contre 67,5% à fin 2008 ;

Il resterait donc à mandater 999,9 M€ sur les AP ayant fait l'objet d'affectation.

### **CONTRAT DE PROJETS ETAT / REGION 2007- 2013 :**

#### **. Que son exécution a débuté en 2007 et se poursuit de la façon suivante :**

. En affectation de crédits, le montant s'élève, à fin 2009, à 1 652,2 M€ (Plan Seine inclus), sur un engagement initial de 3 459 M€ pour la Région,<sup>3</sup> soit un taux d'affectation cumulé de près de 48% dont, notamment :

---

<sup>3</sup> Soit 62% du contrat relevant de la Région et 38% de l'Etat.

- . Près de 31% pour le Grand Projet 1 « Agir sur le chômage » avec un taux de mandatement de 19,2%,
- . 41% pour le Grand Projet 2 « Favoriser une plus grande cohésion sociale » avec un taux de mandatement de 4%,
- . 10% sur le Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile de France », avec un taux de mandatement de 2%,
- . 25% pour le Grand Projet 4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale », avec un taux de mandatement de 4%,
- . 63% pour le Grand Projet 5 « Contribuer à l'accessibilité », avec un taux de mandatement de 2%,
- . 34% pour le Grand Projet 6 « Valoriser l'agriculture et la forêt », avec un taux de mandatement de 14%,
- . 70% pour le Grand Projet 7 « Lutte contre le changement climatique » avec un taux de mandatement de 11%,
- . 30% pour le Grand Projet 8 « Prendre en compte les enjeux environnementaux », avec un taux de mandatement de 16%.

Au total les crédits mandatés ne s'élèvent qu'à 123,5 M€ à fin 2009, soit moins de 4% des engagements.

## **EMET L'AVIS SUIVANT**

### **ARTICLE 1 :**

Le CESR prend acte du compte administratif 2009.

### **ARTICLE 2 :**

Le CESR remercie les services de la Région pour la quantité et la qualité des informations fournies dans leur rapport et dans ses annexes. Il déplore une nouvelle fois que les délais de communication de ces informations à ses conseillers, tant aux membres de sa Commission des Finances et du Plan qu'aux autres membres de son Assemblée, rendent toujours très difficile l'accomplissement de leur mission consultative.

### **ARTICLE 3 :**

Le CESR note, avec intérêt, que l'exécution du budget 2009, telle qu'elle est retracée par le compte administratif, aura permis d'assumer en 2009 une poursuite de la croissance des dépenses d'investissement dans les domaines prioritaires que sont l'enseignement et la formation, les transports et l'action économique, dans le cadre d'une augmentation globale des dépenses d'équipement de 4,7% par rapport à 2008.

Il constate que cette évolution a pu s'opérer en 2009 avec une légère amélioration du rapport entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement, et sans mobilisation d'un volume d'emprunt très différent de celui de l'année 2008.

Il persiste cependant à appeler à la vigilance en observant que :

Cette situation a été rendue possible par le versement exceptionnel d'une année supplémentaire de contribution du FCTVA, au titre du plan de relance de l'économie, versement supplémentaire qui ne se renouvellera pas ;

L'amélioration légère du poids des dépenses d'investissement dans l'ensemble des dépenses est largement imputable à la croissance importante de la charge de la dette en capital (près de 20% d'augmentation 2009 / 2008) et à la réduction significative dans les dépenses de fonctionnement, de la charge des intérêts de la dette (- 16% 2009 / 2008), alors que les dépenses de fonctionnement hors dette ont encore augmenté de 6,5%.

### **ARTICLE 4 :**

Le CESR constate que l'examen du compte administratif 2009, face aux incertitudes persistantes sur l'évolution à venir des ressources de la collectivité régionale – incertitudes fortement accrues dans le contexte de la réforme de la taxe professionnelle et de la réforme territoriale – et face aux importants besoins d'investissement à assumer dans les prochaines années, conforte ses analyses et justifie davantage encore ses demandes exprimées dans ses avis précédents sur les comptes et budgets.

Ces demandes s'adressent à l'Etat et à la Région :

S'agissant de l'Etat, il s'agit de la prise de conscience de la nécessité d'un réexamen d'ensemble du dispositif de financement de la collectivité régionale s'appuyant sur quelques principes directeurs tels que :

- liaison claire entre niveau de décision et imputation des dépenses, supposant une clarification des champs de compétences ;

- diversification suffisante des types de ressources et des modes de financement ;
- accroissement, et non pas réduction, de l'autonomie financière réelle qui suppose le maintien d'une marge suffisante d'autonomie de fixation de ressources car celle-ci constitue, notamment, un facteur de responsabilisation de l'exécutif et des élus régionaux ;
- stabilisation ensuite du dispositif de financement nécessaire à une gestion prévisionnelle des engagements pluriannuels, notamment dans le contexte d'importants besoins d'investissement.

. S'agissant de la Région, il s'agit des demandes réitérées, et jusqu'ici sans réponse, relatives à :

- la réalisation, par l'exécutif régional, d'une étude approfondie et rendue publique, sur la problématique de l'équilibre budgétaire dans les années qui viennent, compte tenu des importants besoins à satisfaire et assumer en matière d'investissement et du niveau élevé atteint par les dépenses de fonctionnement.
- La communication, pour information, par l'exécutif, des travaux d'évaluation des résultats des actions conduites par le Conseil régional dans ses différents domaines d'intervention, c'est à dire d'évaluation des politiques publiques régionales. L'information sur les comptes et l'évolution tant des dépenses que des recettes sont en effet insuffisantes pour une appréciation fondée de la qualité de la gestion publique.

## **ARTICLE 5 :**

Le CESR confirme l'attention toute particulière qu'il attache à la réalisation des contrats Etat / Région. Il remercie les services des informations contenues à ce sujet dans le rapport sur le compte administratif 2009 qui actualisent celles du compte 2008.

Ces informations permettent en effet un suivi financier de l'exécution tant du Contrat de Plan 2000 / 2006 que du Contrat de Projets 2007 / 2013, en allant au-delà du constat, au demeurant satisfaisant, des taux d'affectation des Autorisations de Programme consacrées à cette exécution. Elles renseignent en effet sur le niveau de mandatement des dépenses, c'est-à-dire de mise en œuvre réelle, sur le terrain, des engagements desdits contrats Etat – Région.

Or, force est de constater que :

- Pour le Contrat de Plan 2000 / 2006, si à fin 2009, c'est-à-dire 3 ans après l'échéance du contrat, le taux d'affectation atteint, certes, près de 97%, le taux de mandatement n'est encore que de 75%, de sorte que les dépenses restant à assumer sont encore de plus d'un milliard € (En supposant l'absence de toute dérive des coûts .....)

- Pour le Contrat de Projets 2007 / 2013, si à fin 2009, c'est-à-dire au terme de la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du contrat, le taux d'affectation atteint près de 48%, le taux de mandatement n'est que de 4% environ (123,5 M€ payés pour un engagement total de la Région de 3 459 M€)

Le CESR exprime donc à nouveau ses préoccupations relatives tant au retard important observé dans la réalisation effective du Contrat de Plan qu'à la lenteur du démarrage du Contrat de Projets qui relève de la responsabilité conjointe de l'Etat et de la Région.

Il estime souhaitable, en ce qui concerne le Contrat de Plan, une étude d'évaluation de sa mise en œuvre par un cabinet d'expertise approprié selon les normes en usage dans ce domaine et la communication de celle-ci.

#### **ARTICLE 6 :**

Le CESR considère qu'une amélioration significative de sa contribution consultative au fonctionnement des institutions régionales pourrait résulter de la pratique d'un dialogue avec les représentants du Conseil Régional dans lequel ce dernier, au-delà de la présentation de ses orientations, exprimerait ses réponses aux avis du CESR.

Il exprime le vœu que le Président du Conseil régional examine les modalités pratiques de mise en œuvre de cette attente qui lui paraîtront les plus appropriées à l'efficacité d'un tel dialogue.